

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M. D'Alotto (Argentine) (*parle en espagnol*) : La délégation argentine a voté pour le projet de résolution A/60/L.48, qui jette les bases du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme, dont la création avait été décidée par nos chefs d'État et de gouvernement au Sommet de septembre 2005.

Même si le texte aurait pu contenir – et il ne les contient pas – certains éléments qui revêtent une grande importance pour mon pays, comme l'octroi au Conseil des droits de l'homme du rang d'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, au même niveau qu'occupent aujourd'hui le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, l'évolution des discussions et des sujets dont nous avons débattu durant toute cette période nous ont amené à approuver la création de ce Conseil, quand bien même nous n'avons pas obtenu qu'il devienne un organe principal de l'ONU.

Nous avons également convenu que les États seraient admis au Conseil s'ils recevaient les deux tiers des votes des membres de l'Assemblée générale. Cela n'a pas été possible et l'Argentine a constamment agi dans un esprit constructif, à la recherche d'accords et de compromis plutôt que de dissension. L'objectif était la création du Conseil des droits de l'homme et, en ce sens, nous y souscrivons et approuvons le travail du Président et des Ambassadeurs Kumalo et Arias en tant que facilitateurs.

Le Conseil des droits de l'homme va remplacer la Commission des droits de l'homme, qui a obtenu des résultats importants. Mais l'Argentine a pu également éprouver dans sa propre chair ses carences dues aux objectifs politiques des membres de la Commission, faisant par exemple en sorte que mon pays n'ait jamais été condamné, en dépit de la terrible tragédie qui s'est produite avec la violation des droits de l'homme les plus élémentaires il y a 30 ans.

Nous entendons faire du Conseil des droits de l'homme un organe suffisamment fort pour éviter que ne se reproduisent des épisodes semblables dans quelque lieu de la terre que ce soit et, si malheureusement ils se reproduisaient, il faudrait se prononcer catégoriquement contre de tels épisodes en faisant pression sur les gouvernements responsables afin qu'ils garantissent les droits fondamentaux de la personne.

L'Argentine œuvrera pour que le Conseil des droits de l'homme soit avant tout une instance sensible aux revendications, non pas des États, mais des victimes des actes de répression et de tous ceux qui se voient privés des droits que leur garantit la Déclaration universelle des droits de l'homme, quel que soit le lieu où cela se produit. La coopération entre les États doit se faire en faveur des victimes et non pas à leur préjudice.

Enfin, Monsieur le Président, nous voudrions à nouveau vous féliciter pour votre travail. Nous sommes fiers de vous voir assurer la présidence et nous sommes certains que tous les efforts que vous avez consacrés à la création de ce Conseil – tout comme ceux de ma délégation – continueront d'être déployés afin que nous puissions continuer à mener à bien la réforme dans les autres secteurs de l'Organisation où elle s'impose, tels que le développement et la transformation du Conseil économique et social.